



## DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE MUNICIPALE PAR UN PARTICULIER

Je soussigné(e)

Nom :  Prénom :

Adresse :  76700 Harfleur

Téléphone :  courriel :

sollicite la location de la salle municipale

- |   |                        |                                 |
|---|------------------------|---------------------------------|
| - Maison des associations                 | 5 rue Friedrich Engels | <input type="checkbox"/> cocher |
| - Maison des association et salle annexes | 5 rue Friedrich Engels | <input type="checkbox"/> cocher |
| - Jean Le Bosqué                          | 10 rue Jean Barbe      | <input type="checkbox"/> cocher |

souhaite louer le : 1er choix  2ème choix  3ème choix

Objet de la réservation : .....

Informations :

La demande de location de l'une de ces deux salles devra être adressée à la mairie d'Harfleur 55 rue de la république 76700 Harfleur à l'attention de Madame le Maire ou par courriel à [salles@harfleur.fr](mailto:salles@harfleur.fr) , ou déposée au Pôle de Beaulieu 1 place Jean Mermoz

Un courrier réponse vous sera adressé sous 20 jours. Il vous sera demandé de confirmer votre réservation sous deux mois à réception du courrier d'acceptation, ainsi que justifier de votre domiciliation à Harfleur et verser un acompte, faute de quoi la réservation serait annulée. Le solde devra être versé 1 mois avant la location.

La salle Maison des Associations peut accueillir 130 personnes assises (suivant installation tables ou autre matériel) et 189 personnes debout. La salle annexe peut accueillir 30 personnes assises

Les horaires de location sont de 9h30 à 6h le lendemain.

Le tarif de la location de la salle est fixé pour l'année 2020 à 197,41 € pour la location seule et 296,21 € avec la salle annexe

Deux chèques de caution d'un montant de 200,00 € sont demandés.

La salle Jean Le Bosqué peut accueillir 56 personnes assises (suivant installation tables ou autre matériel) et 86 personnes debout.

Les horaires de location sont de 9h00 à 24h.

Le tarif de la location de la salle est fixé pour l'année 2020 à 103,12 €.

Un chèque de caution d'un montant de 200,00 € est demandé.

Le :